

Beta LAYOUT Ltd.
Bay 98
Shannon Free Zone
Shannon, Co. Clare
Ireland
V14 DY22

T +353 (0)61 701170
E info.fr@beta-layout.com
W www.beta-layout.com

Déclaration de conformité

Beta LAYOUT GmbH déclare par la présente la conformité de tous ses produits PCB-POOL avec les réglementations suivantes (REACH / ROHS / POP / TSCA).

Règlement (CE) n° 1907/2006 „REACH“

Beta LAYOUT étant défini comme un utilisateur en aval, il n'est pas soumis à l'enregistrement. Nous sommes en contact étroit avec nos fournisseurs pour nous assurer que tous les produits chimiques que nous utilisons sont à la fois enregistrés et ne figurent pas sur la liste des substances extrêmement préoccupantes. En outre, nous vérifions toujours la liste des candidats au renouvellement. Si l'une des substances que nous utilisons devait être inscrite sur la liste à l'avenir, vous pouvez être sûr d'en être informé.

Directive 2011/65/UE „RoHS 2“, 2015/863/UE „RoHS 3“

RoHS est une directive européenne qui réglemente l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques afin de contribuer à la protection de la santé humaine et de l'environnement. En raison du principe de précaution, l'objectif de cette directive est la prévention des substances nocives dans les déchets. Dans le domaine de la production de cartes, cela concerne principalement les joints de soudure avec de l'étain plombé ainsi que les retardateurs de flamme halogénés.

Règlement (UE) 2019/1021 Polluant organique persistant (POP)

Le 29 avril 2004, le règlement (CE) n° 850/2004 a établi des lignes directrices détaillées pour la production, la mise sur le marché, l'utilisation et le rejet des polluants organiques persistants pour les États membres de l'UE. L'objectif de ce règlement était de protéger la santé humaine et l'environnement contre les POP, conformément au principe de précaution. En 2019, une refonte du règlement (UE) 2019/1021 „pour plus de clarté“ est entrée en vigueur.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

La loi Frank R. Lautenberg sur la sécurité chimique pour le 21e siècle, adoptée le 22 juin 2016, qui habilite l'EPA à prendre des mesures concernant certains produits chimiques afin de réduire autant que possible les risques associés. Grâce à une comparaison constante avec les installations de production et les dispositions légales internationales, nous pouvons confirmer la conformité légale à l'avenir jusqu'à nouvel ordre.

Cette expression a été créée automatiquement et ne nécessite pas de signature.